COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Perpignan, le 26 novembre 2026

Protection de l'enfance : création de la commission départementale d'accès à l'autonomie des jeunes

Hermeline Malherbe, présidente du Département des Pyrénées-Orientales, a ouvert ce jeudi 26 novembre la première Commission départementale d'accès à l'autonomie des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance ou à la Protection judiciaire de la jeunesse, entourée de Madeleine-Garcia Vidal, vice-présidente déléguée à l'Enfance et à la Famille, de Rémi Lacapère, vice-président délégué à l'Insertion et au logement, et de Gianni Gallia, représentant de l'État.

« *Dans un contexte économique et social difficile, le Département consacre 20 % de son budget global à la protection de l'enfance. Une mission que le Département assume dans sa volonté de construire une société qui agit collectivement et qui protège celles et ceux qui en ont le plus besoin. Cette ambition ne peut exister sans un partenariat fort avec tous les acteurs de la protection de l'enfance.* ». C'est par ces mots qu'Hermeline Malherbe, la présidente du Département des Pyrénées-Orientales, a installé ce jeudi 26 novembre la commission départementale d'accès à l'autonomie (CDAA 66) des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Dans les Pyrénées-Orientales, ce sont 3 200 enfants jeunes et majeurs qui sont accompagnés par les services de la protection de l'enfance.

L'autonomie, un sujet crucial

Cette instance, présidée par le Département et composée de tous les acteurs* du champ de la protection de l'enfance et de l'insertion, se réunira deux fois par mois. Sa raison d'être est de trouver des solutions pour permettre aux jeunes de moins de 21 ans ayant été confié à l'ASE ou à la PJJ un accès optimal aux dispositifs favorisant leur autonomie. En premiers lieux, faciliter leur accès au marché du travail, les aider dans leurs démarches administratives, les aider à accéder à une formation, à la mobilité, à un logement, aux soins, à un prêt

CONTACT PRESSE

Frédéric FRANGEUL, *Attaché de presse, Direction de la communication*

06 73 78 51 00 - frederic.frangeul@cd66.fr

PYRÉNÉES ORIENTALES le Département

leDepartement66.fr

bancaire, etc. Pour ces jeunes en transition entre l'adolescence et l'âge adulte, l'autonomie est un sujet crucial.

La création de cette commission est la concrétisation des échanges tenus en juin dernier lors de la deuxième édition des Assises départementales de la protection de l'enfance, organisée à Cabestany. Prochaine étape : la signature d'un protocole à la fin du premier semestre 2027 pour formaliser les engagements pris collectivement.

*Les membres de la CDAA 66 :
Le Département, l'État, la Région, l'Agence régionale de santé (ARS), la Direction académique des services de l'éducation nationale (Dasen), la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), la Caisse d'allocations familiales (CAF), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), France Travail, l'Association régionale des missions locales, l'Union régionale pour l'habitat des jeunes, les Centres d'information et d'orientation, le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), l'Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie (ALEFPA), l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP), la Fondation des Apprentis d'Auteuil et de l'Enfance Catalane, l'ADEPAPE66, la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Département des Pyrénées-Orientales, la Protection Maternelle et Infantile (PMI), l'Institut départemental de l'enfance et de l'adolescence, Habitat 66, la Résidence Habitat jeune, le Centre Hospitalier de Thuir

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONTACT PRESSE
Frédéric FRANGEUL, *Attaché de presse, Direction de la communication*
06 73 78 51 00 - frederic.frangeul@cd66.fr

Commission Départementale
d'Accès à l'Autonomie des jeunes
(CDAA 66)

INSTALLATION
Jeudi 26 novembre 2026

DEFENSE DE FUMER

PYRENEES
ORIENTALES
le Département